



Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Membres en exercice : 50

Membres présents ou suppléés : 33

Membres ayant donné mandat : 3

Nombre de voix : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20200401

DESIGNATION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 3 septembre 2020, s'est réuni le 17 septembre 2020 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, M. Robert AIGOIN, M. Patrick ALIMI représenté par M. Cyrille ANGRAND, M. Alain ARGILIER, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTES, Mme Chloé DEMEULENAERE représentée par Mme Réjane PINTARD, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE représentée aussi M. Denis BOUAD, M. Xavier GANDON, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, G^l Benoît HOUSSAY représenté par M. Jean-Charles SENEZ, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, Mme Sophie PANTEL représentée par Mme Sophie MALIGE, M. Pierre PLAGNES, Mme Florence PRATLONG, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. Daniel SEVEN, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Avant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Henri COUDERC, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'article 3.3 du règlement intérieur des instances de l'EP PNC relatif aux commissions spécialisées,

Vu la délibération n°20170023 du conseil d'administration du 25 janvier 2017 désignant les présidents des commissions thématiques,

Considérant la vacance des postes de président des commissions *Cynégétique, Biodiversité, et Architecture, Urbanisme et Paysages* à la suite des élections municipales 2020, et de la commission *Forêt*,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration désigne les présidents des quatre commissions thématiques :

- Commission *Architecture, Urbanisme et Paysages* : M. Stéphan MAURIN,
- Commission *Biodiversité* : M. Joël GAUTHIER,
- Commission *Cynégétique* : M. Pierre PLAGNES,
- Commission *Forêt* : Mme Jeannine BOURRELY.

La directrice,



Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,



Henri COUDERC